

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00308

Numéro SIREN : 750 012 676

Nom ou dénomination : A-B LOISIRS

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2024 sous le numéro de dépôt B2024/000165

Désignation de l'entreprise <u>AB LOISIRS</u>										Néant ☐ *																									
Adresse de l'entreprise <u>16 Place du 11 Novembre 42160 BONSON</u>																																			
SIRET		<table><tr><td>7</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>2</td><td>6</td><td>7</td><td>6</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>9</td></tr></table>										7	5	0	0	1	2	6	7	6	0	0	2	9											
7	5	0	0	1	2	6	7	6	0	0	2	9																							
Durée de l'exercice en nombre de mois *				<u>1</u> , <u>2</u>		Durée de l'exercice précédent *				<u>1</u> , <u>2</u>																									
<table><tr><td colspan="10"></td><td colspan="2">Exercice N clos le</td></tr><tr><td colspan="10"></td><td colspan="2"><u>31/12/2022</u></td></tr></table>																						Exercice N clos le												<u>31/12/2022</u>	
										Exercice N clos le																									
										<u>31/12/2022</u>																									
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3																					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012																													
		Autres *		014		016																													
	Immobilisations corporelles *		028	151 917	030	84 777			67 140																										
	Immobilisations financières * (1)		040	5 300	042				5 300																										
	Total I (5)		044	157 217	048	84 777			72 440																										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	352 836	052			352 836																										
		Marchandises *		060	184 065	062			184 065																										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	291 153	070	15 570		275 583																										
		Autres * (3)		072	54 143	074			54 143																										
	Valeurs mobilières de placement		080	200	082			200																											
	Disponibilités		084	72 955	086			72 955																											
	Charges constatées d'avance *		092	1 607	094			1 607																											
	Total II		096	956 959	098	15 570		941 389																											
	Total général (I + II)		110	1 114 176	112	100 347		1 013 829																											
PASSIF										Exercice N 1		NET																							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120			18 000																											
	Écarts de réévaluation				124																														
	Réserve légale				126			1 800																											
	Réserves réglementées *				130																														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131		)	132																											
	Report à nouveau				134			69 558																											
	Résultat de l'exercice				136			70 447																											
	Provisions réglementées				140																														
	Total I				142			159 805																											
	Provisions pour risques et charges				154																														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156			166 889																											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																														
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166			316 173																											
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	1 077	)	172	370 963																										
	Produits constatés d'avance				174																														
Total III				176			854 025																												
Total général (I + II + III)				180			1 013 829																												
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	20 049																											
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																												

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié conforme à l'original, le gérant

DGFIP N°2033-B-SD 2022

Extension

SAGE Experts-comptables janvier 2022 : Etat préparatoire.

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		i00		i02		i04		i06					
		Autres		i10		i12		i14		i16					
Immobilisations corporelles		Terrains		i20		i22		i24		i26					
		Constructions		i30	70 675	i32		i34		i36	70 675				
		Installations techniques matériel et outillage industriels		i40	12 625	i42	12 160	i44		i46	24 785				
		Installations générales agencements divers		i50	25 840	i52	7 173	i54		i56	33 013				
		Matériel de transport		i60	11 312	i62		i64		i66	11 312				
		Autres immobilisations corporelles		i70	11 417	i72	716	i74		i76	12 133				
Immobilisations financières		i80	5 300	i82		i84		i86	5 300						
TOTAL				i90	137 168	i92	20 049	i94		i96	157 217				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES															
Fonds commercial				495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506					
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516					
		Constructions		520	42 694	522	8 256	524		526	50 950				
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530	2 833	532	3 689	534		536	6 522				
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540	8 281	542	5 783	544		546	14 064				
		Matériel de transport		550	2 331	552	2 262	554		556	4 593				
		Autres immobilisations corporelles		560	6 789	562	1 859	564		566	8 647				
TOTAL				570	62 928	572	21 849	574		576	84 777				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5					
		6		7		8		9		10					
Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values						
	①		②		③		④		Court terme *		Long terme				
									⑤		19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
TOTAL	578		580		582		584		586		587		589		
		Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579		Régularisations	590		585		594		595	
TOTAL									596		585		597		599

Formulaire obligatoire (article 502 septies
A bis du Code général des impôts)

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : AB LOISIRS										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS				Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *		610		612		611		616		
Provisions pour risques et charges			620	49 883	622		621	49 883	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		631		636		
	Sur stocks et en cours		640		642		641		646		
	Sur clients et comptes rattachés		650	130	652	15 570	651	130	656	15 570	
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		661		666		
TOTAL			680	50 013	682	15 570	681	50 013	686	15 570	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770	775								
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780									
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis								
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter								
Déficits imputés			983								
Déficits reportables			984								
Déficits de l'exercice			960								
Total des déficits restant à reporter			970								
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	22 600
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	22 600
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										371	415 208
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	310 450
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le 31122022 SIREN 750012676

Dénomination de l'entreprise AB LOISIRS

Adresse (voie) 16 Place du 11 Novembre

Code postal 42160 Ville BONSON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique BENCI Prénom(s) Annick

Nom marital % de détention 40,00 Nb de parts ou actions 40

Naissance: Date 21/07/1953 N° Département Commune TROYES Pays

Adresse : N° 38 Voie ROUTE DE LA MEARIE

Code Postal 42170 Commune SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT Pays

Titre (2) M Nom patronymique BENCI Prénom(s) Serge

Nom marital % de détention 60,00 Nb de parts ou actions 60

Naissance: Date 22/01/1954 N° Département Commune Pays

Adresse : N° 38 Voie ROUTE DE LA MEARIE

Code Postal 42170 Commune SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

SAGE Experts-comptables janvier 2022 : Etat préparatoire

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 20

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31/12/2022

SIREN

7 5 0 0 1 2 6 7 6

Dénomination de l'entreprise

AB LOISIRS

Adresse (voie)

16 Place du 11 Novembre

Code postal

42160

Ville

BONSON

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise AB LOISIRS
Adresse 16 Place du 11 Novembre 42160 BONSON

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	MADRELRIEUX David Ouv. soudeur et fabr.struct. et abris alum.	63 Chemin de l'Ancienne Fontaine 42450 SURY LE COMTAL
2	BOURGUIGNON Laura Responsable adm.finan.comm et RH	40 B Route de la Mearie 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT
3	DE ALMEIDA Anthony Ouvrier et aide atelier/pose de niveau	47 Rue de St Cyr 42210 SAINT ANDRE LE PUY
4	BENCI Fabien Employé polyvalent	38 Route de la Maerie 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT
5	BENCI Serge Assistant adm. et commercial	38 Route de la Méarie 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	46 880	1 571		48 451				48 451
2	44 814	48		44 861				44 861
3	32 963	1 334		34 297				34 297
4	27 678	114		27 793				27 793
5	24 458			24 458				24 458
6								
7								
8								
9								
10								
**	176 794	3 067		179 861				179 861

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		1 984
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		6 168
Total		8 152

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice .2022. (total col.9 + total col.10) ⑩	188 013	- de l'exercice .2022. ⑩	133 654
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	47 005
Nom et qualité du signataire		À <u>BONSON</u> , le <u>23/03/2023</u>	
		Signature.	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

[illegible]

B ACTIVITÉ

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2005-SD)

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

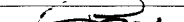
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS D'ORIGINE DES INVESTISSEURS (en millions d'euros)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1), cocher la case ci-contre

6	COMPTABILITE GENERALE
---	-----------------------

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	sage
---	-----	-------------------------------------	-----	--	------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CALENDINI AGNES 48 BD SICARD STE ANNE 13008 MARSEILLE		Tél: 04-91-61-46-10	
CGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visueur conventionné:		Date: 23032023	Lieu: BONSON
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Qualité et nom du signataire:	
		Signature: 	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐		prestataire : certifié conforme à l'original, la Gérante 	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2022

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS				
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursement
1	2	3	4	5	6	7	8
Annick BENCI Gérant	40		16 000				
38 ROUTE DE LA MEARIE 42170 SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT							
Serge BENCI	60						
38 ROUTE DE LA MEARIE 42170 SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT							

J DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION					
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	281 688	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	20 302	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

A-B LOISIRS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 18 000 euros
Siège social : 16 place du 11 novembre
42160 BONSON
Siren 750.012.676 RCS Saint Etienne

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 juin, à 20 heures, les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Madame Annick BENCI, associée gérante.

Sont présents :

- Mme Annick BENCI propriétaire de 40 parts sociales, numérotées de 1 à 40 ;
 - M. Serge BENCI, propriétaire de 60 parts sociales, numérotées de 41 à 100 ;
- Soit au total deux associés présents ou représentés, totalisant 100 parts.

La Présidente constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation et l'accusé de remise en main propre,
- le rapport de gestion de la gérance,
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte des projets de résolutions.

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée. L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis La Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société, sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Les rémunérations allouées à la gérance, au titre de l'exercice devant se clôturer le 31 décembre 2022,
- Questions diverses.

AB SK

La Présidente donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

La Présidente ouvre la discussion. Personne ne demandant plus la parole, La Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 lesquels font apparaître un bénéfice de 70.446,81 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 70.446,81 euros de la manière suivante :

- Au report à nouveau pour 70.446,81 euros.

Solde du report à nouveau, soit 140.005 €

Rappel des dividendes distribués :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Les sommes distribuées après le 01 janvier 2005 éligibles à l'abattement se sont élevées à :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement	
	Dividendes	Autres revenus distribués
2019	Néant	
2020	Néant	
2021	Néant	
2022	Néant	

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'S B' with a flourish underneath.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, déclare les approuver successivement,

Etant précisé que chaque convention a fait l'objet d'un vote séparé auquel n'a pas pris part l'associé intéressé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés pouvant prendre part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu l'exposé de la gérance, fixe la rémunération de la gérance, au titre de l'exercice devant se clôturer le 31 décembre 2022, à 16.000 euros.

L'assemblée générale approuve également le fait que la société ait pris en charge, les cotisations obligatoires et facultatives pour 22.600 euros.

Par ailleurs, la gérante continuera à pouvoir prétendre au remboursement de ses frais de représentation, de déplacement et d'indemnités kilométriques, engagés dans l'intérêt de la société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

* * * * *

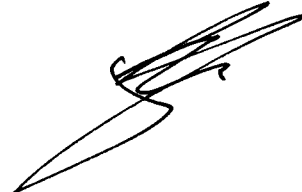
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance, par tous les associés.

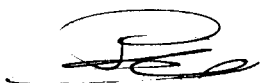
La gérance et associée,
Mme Annick BENCI



L'associé
M. Serge BENCI



certifié conforme à l'originale,
la gérance



A-B LOISIRS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 18 000 euros
Siège social : 16 place du 11 novembre
42160 BONSON
Siren 750.012.676 RCS Saint Etienne

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 70.446,81 euros de la manière suivante :

- Au report à nouveau pour 70.446,81 euros.

Solde du report à nouveau, soit 140.005 €

Rappel des dividendes distribués :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Les sommes distribuées après le 01 janvier 2005 éligibles à l'abattement se sont élevées à :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement	
	Dividendes	Autres revenus distribués
2019	Néant	
2020	Néant	
2021	Néant	
2022	Néant	

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

La Gérante,
Mme BENCI



Certifié conforme à l'original, la gérante

